



Dans le cadre de sa stratégie de dépistage, le Département, à travers son Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) réalise la détection de la COVID dans les eaux usées.

Pourquoi effectuer cette analyse?

Ces prélèvements ont pour but de réaliser une analyse quantitative virale participant à la veille épidémiologique ou une analyse qualitative pour rendre compte de la présence ou non de malades de la COVID-19 dans un établissement.

Surveillance et détection dans les établissements

Le prélèvement est réalisé par un technicien préleveur habilité du LEAV sur un collecteur d'eaux usées, ou sur un appareil préleveur asservi au débit. Lorsque le prélèvement n'est pas réalisé par un agent du LEAV, les contenants (1 litre max.) doivent être étanches et suremballés dans un sachet Biohazard et acheminés au LEAV le jour même sous couvert du froid positif (du lundi au mercredi).

Un résultat qualitatif (Détécté/Non détecté) permet d'identifier une circulation virale débutante dans un établissement.

Surveillance en station d'épuration

Les prélèvements sont effectués 2 fois par semaine(1 fois minimum), avec un échantillonnage moyen sur 24h pour tenir compte de la variabilité des effluents dans la journée. Un résultat quantitatif en station permet un suivi dans le temps de l'apparition et de la circulation du virus.

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la <u>Vendée</u>

Tél.: 0228857979

labo@vendee.fr; www.laboratoire.vendee.fr

